

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 décembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI dix sept décembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Françoise NOUHEN, Patricia AUCOUTURIER, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Cyril CINEUX, Roger GIRARD, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Odile SAUGUES a donné pouvoir à Serge GODARD pour la question n° 1 et à partir de la question n° 8.

Odile VIGNAL a donné pouvoir à Danielle AUROI à partir de la question n°5.

Manuela FERREIRA DE SOUSA a donné pouvoir à Jérôme GODARD à partir de la question n°2.

Nicole BARBIN a donné pouvoir à Jean-Pierre BRENAS à partir de la question n°3.

Fatima CHENNOUF-TERRASSE a donné pouvoir à Alain LAFFONT pour la question n°1.

Claudine LAFAYE a donné pouvoir à Didier MULLER à partir de la question n°3.

Alain LAFFONT a donné pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question n°5.

Jean-Philippe VALENTIN a donné pouvoir à Christine PERRET à partir de la question n°3.

A partir de la question n°11, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 50

**DIAGNOSTICS ENERGETIQUES SUR 7 SITES MUNICIPAUX
DEMANDE DE SUBVENTIONS F.E.D.E.R.
ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Par délibération du 19 décembre 2002, le Conseil municipal de la ville de Clermont-Ferrand a adopté le plan Energie + visant à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables pour son propre patrimoine et ses activités.

Dans ce cadre, la Ville de Clermont-Ferrand souhaite mener un diagnostic énergétique complet de ces équipements les plus importants.

Ainsi, le diagnostic énergétique de 7 sites permettra d'établir un programme d'investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le tableau ci-dessous rassemble la liste des sites concernés ainsi que les noms des titulaires retenus :

Lot	Site	Titulaire	Montant (€ HT)
1	Maison des Sports	Sintec	9 000
2	Maison de la Culture	Bureau Véritas	1 873
3	Musée d'Art Roger Quilliot	Auvergne Energies Solution	5 620
4	CPIE de Theix	Auverfluid	2 500
5	Locaux Bien-Assis	Auverfluid	1 500
6	Colonie de Ker Netra	Bureau Véritas	1 380
7	Gymnases Thevenet	Auverfluid	1 500

TOTAL	: 23.373 € HT
-------	---------------

Une subvention européenne au titre du Programme Régional FEDER 2007/2013 sera sollicitée pour la réalisation de ce diagnostic.

Compte-tenu de leurs localisation à l'extérieur de la Région Auvergne, les travaux concernant la colonie de Ker Netra seront sortis de l'enveloppe subventionnable.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Montant de l'enveloppe subventionnable : 21.993 € HT

Subventions sollicitées :

- Subvention de l'ADEME : 3.298,95 € (15 %)
- Subvention Conseil Général : 3.298,95 € (15 %)
- Subvention Conseil Régional : 3.298,95 € (15 %)
- Subvention FEDER : 5.498,25 € (25 %)

L'autofinancement de la Ville pourrait s'élever à 6.597,90 € (30%).

DELIBERATION

La proposition mise aux voix à est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 décembre 2009
Pour le Maire, Et par délégation,
L'Adjoint

Alain BARDOT